

L'info



D'EST EN OUEST



Yamaska

Volume 21 Numéro 5

Mai 2025



COMPÉTITION DE
BÛCHERON PROFESSIONNEL

Restez à l'affût,
plus d'information
à venir...

**FESTIVAL DE LA
LÉGENDE DES BOIS**

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489
Télécopieur : 450 789-2970
Courriel : info@yamaska.ca
Site web : yamaska.ca
Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite-de-Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse :

Diane De Tonnancourt 450 789-2897
mairesse@yamaska.ca 450 808-2153

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1) 450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com

François Martin (Poste # 2) 450 808-2024
fmartinec@hotmail.com

Richard Thérout (Poste #3) 450 789-0129
laternaux.328@gmail.com

Léo-Paul Desmarais (Poste #4) 450 789-2175
diane.leopaul43@gmail.com

Martin Joyal (Poste #5) 450 880-0386
martinjoyal6969@gmail.com

Alain Crevier (Poste # 6) 450 789-3427
acreviercpa@gmail.com

Direction générale :

Sylvie Viens 450 789-2489
directiongenerale@yamaska.ca Poste 224

Information générale

Geneviève Forcier 450 789-2489
info@yamaska.ca Poste 221

Sophie Gamelin 450 789-2489
comptabilite@yamaska.ca Poste 222

Travaux publics 450 789-2489
David St-Germain
travauxpublics@yamaska.ca

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Diane De Tonnancourt
450 789-2897
450 808-2153

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec — appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)
450 789-2489 Poste 223

Salle Léo-Thérout
450 789-2489 Poste 228

Bibliothèque municipale
450 789-2489 Poste 227

Centre communautaire
450 789-2489 Poste 230

Pavillon communautaire
450 789-2489 Poste 229

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

École Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

Date de tombée

pour la prochaine édition :
20 mai 2025

Prochaine parution :
30 mai 2025

Pas toujours aussi simple qu'on pourrait le penser...

Depuis 2016, la Municipalité a travaillé à ce que toutes les résidences en milieu rural non desservies par le système d'égout municipal, se conforment au Q-2.r22, qui est le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. À ce jour, il ne reste que quelques rares résidences qui ne se seraient pas encore conformées mais la Municipalité veille à ce que ce soit complété très bientôt et un règlement d'emprunt sera adopté afin de permettre à ceux qui ne sont pas encore conformes de les aider financièrement face à l'exécution des travaux à faire.



La volonté du conseil municipal était de demander aux propriétaires des secteurs de villégiature de se conformer également au Q-2.r22. À cet effet, une lettre recommandée, a été envoyée ce printemps, à chaque propriétaire de ces secteurs, leur demandant de nous informer sur les installations dont ils étaient pourvus pour faire face aux exigences gouvernementales et de nous communiquer comment ils entendaient respecter les normes en place face à la réglementation provinciale.

Sachant que ces secteurs de villégiature faisaient face à des problématiques quant à la zone inondable où ils se trouvent, tout en désirant leur offrir une aide quant aux procédés à utiliser, le conseil municipal a pris des renseignements supplémentaires auprès du Ministère de l'Environnement, du développement durable et des changements climatiques. Et ces démarches nous ont permis d'apprendre que ces zones inondables situées dans le 0-2 ans, zones que nous croyions pouvoir permettre d'y faire certains aménagements, se trouvaient en réalité dans le littoral, donc situées dans le lit de la rivière. Étant situées dans le littoral, les possibilités pour les propriétés de ces secteurs de se conformer aux normes environnementales sont quasiment inexistantes. Nous avons, par la suite, décidé de faire part aux propriétaires de ces nouvelles informations et du même coup, suspendre pour le moment, les demandes de conformité jusqu'à ce que le Ministère nous aide à trouver une solution pour ces secteurs.

Soyez assurés que le conseil municipal souhaite résoudre cette problématique pour le bien-être de toute la population et par souci de la qualité de notre environnement commun.

En terminant, je tiens à remercier Mme Léonie Guilbault qui travaillait comme adjointe à la comptabilité, M. Luc Chiasson au Service d'urbanisme et Mme Minorach Asselin à l'entretien des espaces verts pour le travail qu'ils ont fait au sein de la Municipalité durant les dernières années. Tous trois ont occupé leur poste de façon efficace et ont été appréciés par l'équipe en place. Ils quittent pour des raisons personnelles ou professionnelles. Nous leur souhaitons bonne chance dans leurs nouvelles fonctions.

Du même coup, nous souhaitons la bienvenue à deux nouveaux employés, soit M. Sylvain Proulx qui, sur appel, assistera notre responsable aux Travaux publics, M. David St-Germain à demi-temps en compagnie de M. Benoît Champigny. Depuis le 22 avril dernier, nous avons accueilli Mme Sophie Gamelin qui occupera le poste de commis en comptabilité. Quant au poste au service d'urbanisme, nous aurons recours à M. Antoine Tardif, de la firme Urb/Inspec qui a déjà occupé ce poste avant l'arrivée de M. Chiasson. Il assumera l'emploi à deux jours par semaine, le temps de combler le poste qui est présentement en affichage.

Votre mairesse,
Diane De Tonnancourt



Nouvelles du Conseil municipal d'avril

- ◆ Assemblée de consultation publique – règlement RY-79-2015-11 (2024) modifiant le règlement de zonage – ajoutant et corrigeant certains éléments des usages et types de bâtiments principaux;
- ◆ Adoption du second règlement RY-79-2015-11 (2024) modifiant le règlement de zonage – ajoutant et corrigeant certains éléments des usages et types de bâtiments principaux;
- ◆ Règlement numéro RY-2024-108 abrogeant les règlements RY-2022-02 et RY-2022-02-01 concernant la tarification pour les services municipaux – avis de motion et projet de règlement;
- ◆ Adoption – règlement RY-2024-109 sur les ententes relatives aux travaux publics ;
- ◆ Projet de règlement numéro RY-2024-110 relatif à la numérotation, l’affichage et l’installation des plaques de numéros civiques – avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- ◆ Nomination concernant l’application du règlement RM-2017 concernant la sécurité publique - agents de la paix et officiers municipaux désignés;
- ◆ Déficit du financement fédéral de l’infrastructure par rapport à la croissance démographique ;
- ◆ Politique – mesures disciplinaires ;
- ◆ Défi pissenlits 2024 ;
- ◆ Mandat – analyse ergonomique de bureau de travail ;
- ◆ Octroi de contrat – travaux au 137, rue Principale;
- ◆ Dépôt d'un projet au Fonds régions et ruralité, volet 4 Aide à des projets locaux de vitalisation;
- ◆ Appui à la Municipalité d’Upton – demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;
- ◆ Autorisation de signature - Entente services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge;
- ◆ Nettoyage et balayage des rues;
- ◆ Rapiéçage des routes REPORTÉ;
- ◆ Scellement de fissures REPORTÉ;
- ◆ Pétition déposée – demande de panneau « arrêt » - rang du Bois-de-Maska;
- ◆ Vérification des débitmètres – REPORTÉ;
- ◆ Mesure des boues aux étangs aérés;
- ◆ Travaux d’urgence – 92, rue Principale ;
- ◆ Adhésion 2024 : Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);
- ◆ Formations de la COMBEQ – inspecteur en bâtiment ;
- ◆ Nouveaux horizons – activités pour les aînés - contrats;
- ◆ Autorisation de signatures – entente avec le promoteur Construction F. Brûlé inc. ;
- ◆ Autorisation de signatures – entente avec le promoteur 9454-9995 Québec inc. et Mme Micheline Forcier;
- ◆ Autorisation de signatures – entente avec KM Investissement (M. Karl Moussette) ;
- ◆ Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 – programmation #6.

Demande de permis

Nous vous rappelons que quiconque désirant effectuer des travaux de construction, agrandissement, rénovation ou autre travaux, doit obtenir préalablement, un permis avant même de commencer des travaux. Donc, pour tous vos projets, prenez vous à l'avance en communiquant avec l'inspecteur au téléphone 450 789-2489 (poste 223) ou par courriel : permis@yamaska.ca



Certains projets nécessitent l'obtention d'approbation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et/ou de d'autres paliers gouvernementaux avant même que la Municipalité puisse émettre un permis. Ces démarches peuvent être plus longues que prévues.

LE DÉFI PISSENLITS C'EST:

- Contribuer à la santé des pollinisateurs;
- Retarder la tonte de la pelouse en mai;
- Planter des fleurs;
- Réduire l'utilisation de pesticides.

**** 35% de notre garde-manger dépend des insectes pollinisateurs ****

JE PROTÈGE LES
POLLINISATEURS



JE RELÈVE LE
#DÉFIPISSENLITS



Nous recherchons des entreprises et des personnes qui offrent des services à domicile sur tout le territoire de la MRC Pierre-De Saurel.

Le but étant de créer un bottin regroupant le plus de services offerts pour aider le maintien à domicile aux aînés de la MRC Pierre-De Saurel qui sera une référence pour les intervenants (es) de milieu
Des exemples de services offerts :

ALIMENTATION	ENTRETIEN	RÉPARATIONS-RÉNOVATION	SOINS DE SANTÉ
SOINS PERSONNELS	SOUTIEN À DOMICILE	DÉPLACEMENTS-ACCOMPAGNEMENTS	
MENUS TRAVAUX	RELOCALISATION	SERVICES SPÉCIALISÉS	

[Que vous offrez sur tout le territoire ou seulement une ou deux municipalités, je vous invite à m'écrire au RSAPSchargeprojet1323@gmail.com](mailto:RSAPSchargeprojet1323@gmail.com)

Judith Allard (Chargée de projet) 450 880-1323

VENTE-DÉBARRAS

Les citoyens de la Municipalité de Yamaska sont invités à effectuer une vente-débaras les **17 ET 18 MAI**, sans permis.

Notez qu'en cas de pluie, la vente-débaras sera remise à la fin de semaine suivante.

Pour les ventes-débaras organisées sur le territoire de la Municipalité et se tenant à toutes autres dates que celles mentionnées précédemment, le responsable de la vente-débaras doit se procurer un permis, au bureau municipal au coût de 20\$.



Café Muffin

Les citoyens (ennes) de Yamaska sont invités à venir prendre un petit café-Muffin afin de discuter de sujet de l'actualité ce 23 mai 2025 à 8h30 au Centre communautaire situé au 137, rue Principale. Tous et toutes sont les bienvenus à ces rencontres fraternelles aussi nourrissantes qu'un bon muffin et aussi stimulantes qu'un bon p'tit café !

Pierre Houle, curé



SAMEDI, 24 MAI

Il y aura distribution de compost et d'arbres gratuits

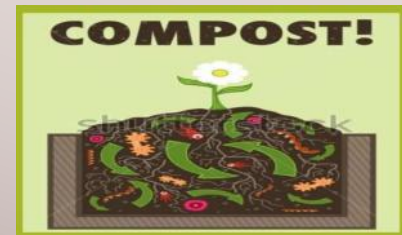
Où : Garage municipal au 178, rue Mgr-Parenteau

Heure : de 10h00 à 12h00

Preuve de résidence requise

Limite de 5 contenants de 20 litres

Si vous venez avec votre remorque, le tracteur du Service des Travaux publics y déposera le compost (une pelle équivaut à 100 litres environ)



**Apportez vos
contenants et vos pelles !**

RAMPES DE MISE À L'EAU

Deux rampes de mise à l'eau sont offertes aux plaisanciers sur le territoire de la municipalité, soit à côté du pont Camille-Parenteau ou au rang de la Pointe-du-Nord-Est. Une vignette de **stationnement valide est obligatoire du 1^{er} juin au 1^{er} octobre inclusivement** afin d'utiliser le stationnement avec ou sans remorque d'une de ces rampes de mise à l'eau.

Le coût de la vignette est de **20 \$** pour les résidents de la municipalité et de **175 \$** pour les non-résidents et est disponible seulement au bureau municipal, situé au 100, rue Guilbault. Le certificat d'immatriculation de la remorque et une preuve de résidence sont exigés lors de l'acquisition de la vignette. De plus, un billet de stationnement journalier au coût de **30\$ par jour** est disponible au **Marché Richelieu situé au 5, Mgr-Parenteau**.

Vous pouvez dès maintenant vous la procurer par la poste. Il suffit d'aller sur le site **yamaska.ca** dans l'onglet Loisirs puis rampe de mise à l'eau pour avoir le formulaire ainsi que le fonctionnement.

Nous comptons sur votre collaboration afin de stationner votre automobile et remorque aux endroits prévus à cette fin.



La pétanque pour tous!

Venez vous amuser en jouant à la pétanque, au parc J.-B.-St-Germain, à partir du mercredi 21 mai à 18h30. Les équipes formées sur place, avec ou sans expérience, tous sont acceptés. Il s'agit de pointer le plus juste possible... Si la température n'est pas favorable, l'activité est reportée au mercredi suivant.

Pour info ; Léo-Paul 450 789-2175



ABRI TEMPO

Selon l'article 5.7 du règlement de zonage de la municipalité de Yamaska. Vous avez jusqu'au **15 mai** pour le démantèlement des abris temporaires (style Tempo).

Balayage et lavage des rues

La Municipalité de Yamaska procèdera au balayage et lavage des rues de son périmètre urbain **vers la mi-mai**. La date reste à confirmer... suivez notre page Facebook!



Croyez-vous tout savoir sur le tri des déchets? ♻️

Prouvez-le en répondant à notre quiz et courez la chance de gagner!

Plus de 900 \$ en prix à gagner :

- Deux certificats cadeaux de 300 \$ pour du matériel informatique
- Un abonnement de saison et 4 billets pour un match des Éperviers
- Une sortie familiale en kayak avec Kayakalo (valeur de 180 \$)
- Deux passeports pour les Régates de Sorel
- Des certificats cadeaux :
 - Le Colisée (50 \$)
 - La Ferme Le Barbu (25 \$)
 - L'Effet Boeuf (25 \$)



Pour participer :

Scannez le code QR ou rendez-vous sur notre site Web

www.mrcpierredesaurel.com



V I V
A N T
I C I

MRC
DE Pierre-De Saurel

MARCHÉ DE PRINTEMPS
ST-AIMÉ/MASSUEVILLE

PLUS DE 55 EXPOSANTS

4 mai | 10h à 16h30

Prix de
présence!
Prévoir
argent
comptant
et sac
réutilisable

- Agroalimentaire
- Peintres
- Bijoux • Bois • Cuir
- Vignobles
- Soins Corporels
- Verres et Vitraux
- Textile et Autres.
- Camions de rue et bar

ENTRÉE GRATUITE!

Juste à temps pour gâter Maman!

Au parc du Carré Royal
879 Rue de Varennes, Massueville

suivez-nous sur FACEBOOK
-Marché de printemps-

CLASSIQUE

De quoi t'ennuies-tu, Éveline?, de Gabrielle Roy (don)

ROMAN ADULTES

La capitale des rêves, d'Heather O'Neill

Un vent d'orage-T.3-La fin d'un monde, de Josée Ouimet

Entre cousines : Les funérailles, de Vivianne Moreau

La très catastrophique visite du zoo, de Joël Dicker

Le regard des autres, de Chrystine Brouillet

La saga Mégantic-T.3-La chasse au juste, d'Emmanuel Aquin

Liaison, de Danielle Steel

Les garçons de Biloxi, de John Grisham

Twisted hate-T.3, d'Ana Huang

PSYCHOLOGIE

N'attends pas le bonheur, crée-le!, de Chantal Lacroix

BIOGRAPHIE

Godasse-Le vrai visage d'un tueur des Hells, de Jean-Louis Fortin et Eric Thibault

JEUNESSE

Les dragouilles-T.5-Les orangées de Dakar, de Maxim Cyr et Karine Gottot

Les méchants-T.3-La vengeance du cochon dingue, d'Aaron Blabey

Crois-le ou non-La nuit, de Sophie Allard

Journal d'un dégonflé-T.18-Rock attitude, de Jeff Kinney

Sphinx junior-Plaine interdite, de Paul Roux

Juliette à Montréal, de Rose-Line Brasset

ENFANTS

Zac et Zazou chez le dentiste, de Lucie Papineau

Les leçons du professeur Zouf-T.2-La santé, d'Elise Gravel

Les petits dégoûtants-La chauve-souris, d'Elise Gravel

L'école des monstres-Vas-y Rémi!, de Sally Rippin

Premiers apprentissages-Les mots gentils, de Collectif

Micro-Big-Pantoufle aime compter, de Richard Petit

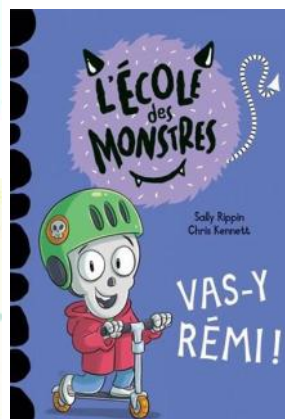
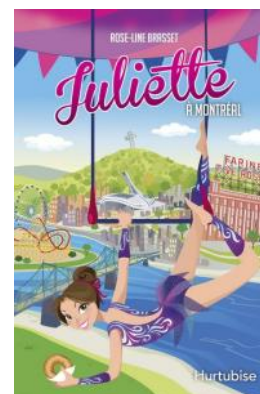
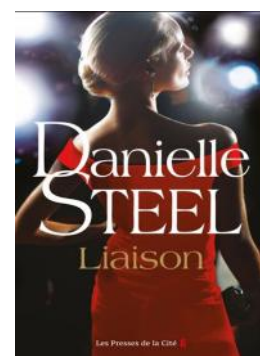
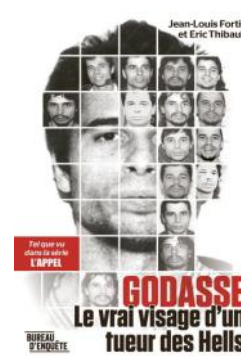
BONNE LECTURE!

Andrée de Repentigny, responsable bénévole

Les heures d'ouverture sont les mardis de
14h00 à 16h00 et de 19h00 à 20h00
et jeudi 19h00 à 20h00

À NOTER :

Lors de votre visite, vous êtes invités
(es) à compléter un coupon pour le
tirage d'un certificat cadeau de \$25 à
la Librairie Marcel Wilkie inc.



Renouvellement de votre cotisation saison 2025-2026

Le mercredi 14 mai 2025, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, se tenant à 17h au Pavillon communautaire, du 100, rue Guilbault à Yamaska, nous souhaitons vous voir renouveler votre cotisation au montant de 20\$. Vous pouvez apporter le coupon du concours renouvellement. Il se trouve à la page 19 de votre revue Femmes d'ici, Printemps 2025. Il vous permet de participer au tirage d'un prix de 100\$, effectué par l'Afeas provinciale, lors de leur Assemblée Générale Annuelle, en septembre 2025. Également, vous pourrez prendre connaissance du bilan financier, des activités de l'année et des prévisions budgétaires 2026.



La force de l'égalité

Souper et soirée-reconnaissance avec un superbe spectacle

À la suite de l'Assemblée Générale Annuelle de votre Association du 14 mai 2025, suivra le souper à 18h, servi par le Buffet Yamaska. Les conjoints sont aussi invités et vous pouvez apporter vos consommations. Vous serez enchantés par le spectacle offert par Mme Doris Descheneaux. Cette dame est très sollicitée et remarquée lors de ses prestations dans la Région et bien plus.. Mme Doris a un répertoire très varié lequel s'adresse à tout âge. Elle peut interpréter des chansons de Ginette Reno en passant par Céline Dion ou Me and Bobby Mc Gee de Janis Joplin. C'est un plaisir, pour elle, de répondre aux demandes spéciales. Cette activité, souper et soirée, vous sera offerte au bas prix de 25\$ pour les membres et conjoints. Les téléphonistes, en temps opportun, communiqueront avec vous pour obtenir votre confirmation de présence et ainsi, votre engagement de paiement. Pour info : Rachel 450 789-0224 ou Diane 450 789-2175.

Je vous fais part de l'extrait d'un texte que j'ai lu, dans le cadre de la Fête des Mères.

UNE MAMAN C'EST GRATUIT

Un soir, pendant que la maman prépare le souper, le petit garçon entre dans la cuisine et lui présente un papier. La maman s'essuie les mains, le regarde et commence à lire. C'est alors que la maman prend un crayon

ÉCRITS DE L'ENFANT

-Pour la tonte du gazon.....	5,00\$
-Pour l'entretien de ma chambre.....	1,00\$
-Pour la garde de mon frère.....	1,00\$
Pour apporter des emplettes.....	0,50\$
-Pour sortir les déchets.....	1,00\$
-Pour les bonnes notes à l'école	5,00\$
-Ramassage des papiers dans la cour	2,00\$
Total :	15,50\$

ÉCRITS DE LA MAMAN

Pour t'avoir porté 9 mois, c'est Gratuit;
 Pour les nuits passées à te soigner, c'est Gratuit :
 Pour les larmes, les inquiétudes et les heures sans dormir : C'est Gratuit;
 Pour tes jouets, tes vêtements et ta nourriture : C'est Gratuit;
 Pour les prières faites pour toi quand t'as été très malade : C'est Gratuit;
 Pour mon grand amour pour toi : C'est Gratuit;

QUAND L'ENFANT FINIT DE LIRE, IL REGARDE SA MÈRE ET LUI DIT : COMME JE T'AIME MAMAN!

C'est alors qu'il prend la plume et inscrit sur sa facture en grosses lettres : PAYÉ AU COMPLET MAMAN!

***Ce 11 mai 2025, souhaitons une joyeuse fête des mères à toutes les mamans!
 Même si la nôtre, n'est plus de ce monde, elle est toujours là!***

Diane Bibeau
 Présidente



INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT SAUF :

Selon le règlement RM-2017 à l'article 6.1.A.2. Il est possible de faire des feux à ciel ouvert sans autorisation aux conditions suivantes :

Allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet;

Le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle;

Le placer à une distance minimale de 6 mètres de tout bâtiment et de 3 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

Les feux allumés dans un grill ou un barbecue sont également autorisés sans que l'autorisation de la municipalité soit requise.

****UN PERMIS DE BRÛLAGE DOIT ÊTRE DEMANDÉ EN TOUT TEMPS AU BUREAU MUNICIPAL
ET C'EST GRATUIT!***

EN VIGUEUR DÈS MAINTENANT!

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT

AMENDE DE 500 \$ À 50 000 \$

(en plus du paiement d'une facture en certaines circonstances)



FEUX DE CAMP



FEUX D'ARTIFICE



INSTRUMENTS PRODUISANT
DES FLAMMÈCHES



LANTERNES VOLANTES



INSTALLATIONS AVEC
PARE-ÉTINCELLES ET DISPOSÉES
SUR SOL DE TERRE BATTUE
OU DE GRAVIER SONT PERMISES



COLLECTE DES ENCOMBRANTS MATIÈRES ACCEPTÉES

Règle générale : tout déchet d'origine domestique qui mesure plus de 1 mètre ou qui pèse plus de 25 kg pouvant être chargé manuellement par 2 employés.

- ✓ Maximum 10 sacs de déchets avec un poids n'excédant pas 9 kg;
- ✓ Mobilier entier ou défait (table, chaise, divan, luminaire, lampe sur pied, bibliothèque, etc.);
- ✓ Appareils ménagers (laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, cuisinière);
- ✓ Petits appareils et petits électroménagers (micro-ondes, ventilateurs sur pied, etc.);
- ✓ Matelas, lits et sommier;
- ✓ Tapis, toile ou bâche attachée et enroulée d'une longueur maximale de 1,5 m et d'un diamètre maximal de 35 cm;
- ✓ Meubles et pièces de meubles (ex. : panneaux de bibliothèque, tiroirs, pattes de tables, etc.);
- ✓ Toilettes, lavabo, meuble-lavabo, vanité, baignoire;
- ✓ Barbecue (**sans la bonbonne**);
- ✓ Vélo;
- ✓ Jouets ou items pour enfants (poussette, balançoire, chaise haute, modules divers, sièges d'auto, etc.);
- ✓ Items saisonniers (râteau, pelle, brouette, balai, etc.);
- ✓ Spa défait en 6 sections et pouvant être ramassées par 2 employés;
- ✓ Baril de métal vide;
- ✓ Filtre de piscine (**sans sable**).

Sortie des matières résiduelles en prévision de la collecte

Les bacs roulants, les encombrants et les résidus verts doivent être mis à la rue au plus tôt à 20 h la veille de la collecte et au plus tard à 6 h le jour de la collecte. Les bacs roulants, ainsi que toutes matières non ramassées doivent être retirés au plus tard à 23 h le jour de la collecte.

Source: Article 7 du règlement RM-281-18 sur les matières résiduelles

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

MATIÈRES REFUSÉES

Règle générale : toute matière admissible à un ou plusieurs autres types de collecte (matières recyclables, matières organiques ou résidus verts) ne doit pas se retrouver dans la collecte des encombrants. La collecte des encombrants permet aux citoyens de se débarrasser de leurs déchets volumineux trop imposants pour être déposés dans les bacs roulants à déchets. Dans tous les cas où des items ont un potentiel de valorisation, le Recyclo-Centre (165, avenue de l'Hôtel-Dieu, à Sorel-Tracy) devrait être priorisé.

- ☒ Sacs de feuilles et de gazon (oranges ou transparents);
- ☒ Déchets déposés en vrac (non ensachés), louses au sol ou dans une remorque;
- ☒ Pneus et pièces d'auto (incluant les boîtes pour camion pickup);
- ☒ Toiles de piscine, bâches ou tapis qui ne sont pas roulés et solidement attachés;
- ☒ Armoires de cuisine et comptoir de cuisine;
- ☒ Appareils électroniques de télécommunications (ex. : télévisions, ordinateurs, imprimantes, systèmes audio et vidéo, etc.);
- ☒ Résidus domestiques dangereux (RDD) tels que la peinture, les aérosols, les néons, les bonbonnes de propane, etc.;
- ☒ **Résidus de matériaux de construction, de rénovation et de démolition ou tout ce qui constitue le squelette d'une maison** tel que les planches de bois, morceaux de 2x4, panneaux de plywood, madriers, poteaux de clôtures, patio, planchers et lattes, portes, fenêtres, gypse, bardeaux d'asphalte, céramiques, vinyle, etc.;
- ☒ Objets tranchants et/ou pointus (verre, miroir, morceaux de vitre, items avec des clous apparents, etc.);
- ☒ Boîtes de carton ou autres matières recyclables;
- ☒ Appareils réfrigérants : réfrigérateurs, congélateurs, refroidisseurs d'eau et climatiseurs (qui contiennent des halocarbures);
- ☒ Branches, cèdres, troncs et billots de bois, morceaux de béton, roches, terre et tourbe;
- ☒ Items avec un moteur à essence ou contenant de l'huile (ex. : tondeuse, souffleuse, etc.).



MUNICIPALITÉ DE YAMASKA

OFFRE D'EMPLOI

Inspecteur en bâtiment et en environnement

La Municipalité de Yamaska est à la recherche d'un candidat pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

Sommaire des responsabilités :

- Sous la responsabilité de la directrice générale, le ou la titulaire de ce poste doit s'assurer de l'efficacité administrative de son service en effectuant différents travaux d'inspection, en répondant aux demandes des citoyens, en émettant les permis et certificats et en collaborant à la rédaction de divers rapports de suivi.
- Recevoir, analyser et émettre les permis et certificats en lien avec les règlements d'urbanisme de la municipalité;
- Renseigner les citoyens sur la réglementation municipale en vigueur;
- Effectuer des visites d'inspection afin de s'assurer du respect des règlements et des lois (en matière d'urbanisme et d'environnement);
- Émettre les avis d'infraction et agir à titre de témoin judiciaire en cas de poursuite ;
- Produire les rapports et documents administratifs demandés ;
- Animer et préparer les réunions du Comité consultatif d'urbanisme ;
- Effectuer toutes autres tâches jugées pertinentes demandées par son supérieur immédiat.

Qualifications et compétences requises :

- Formation reconnue dans le domaine (ex. : technique d'aménagement et d'urbanisme) ;
- Posséder au moins deux (2) ans d'expérience pertinente est un atout ;
- Excellente maîtrise du français parlé et écrit ;
- Connaissance des logiciels de la suite Office ;
- Bonne connaissance de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- Bonne connaissance du Q-2, r. 22 ;
- Bonne connaissance du code du bâtiment ;
- Sens de l'organisation du travail ;
- Expérience en géomatique ;
- Rapidité, respect des échéances, esprit d'équipe et ayant à cœur le service aux citoyens.

Conditions de travail :

Poste permanent 32 heures par semaine,

Salaire et conditions : à discuter selon expérience.

L'entrée en fonction est prévue dans les meilleurs délais.

Pour postuler :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae dès que possible à l'attention de :

Sylvie Viens

Directrice générale et greffière- trésorière

Municipalité de Yamaska

100, rue Guilbault, Yamaska (Québec) J0G 1X0

Par courriel : directiongenerale@yamaska.ca

Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.

Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau
Propriétaire

Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Tél.: 450 789-0757

Fax: 450 789-5693

Courriel: info@autobusbibeau.ca

MARCHÉ RICHELIEU
BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100

Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7

450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



Vous êtes un producteur ou avez un grand jardin?

Nous aimerions que tous fassent un geste pour ceux qui n'ont pas accès à des légumes frais, soit de cultiver un rang de plus ou de planter un plant ou deux dans votre jardin. Des cueilleurs de Récoltes oubliées seront là pour la cueillette.

lesrecoltesoubliees@gmail.com

450 742-2139



Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,
c'est simple
et rapide

Planifiez une rencontre avec
une conseillère ou un conseiller,
à distance ou en personne,
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton  dans AccèsD.



 **Desjardins**

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 Bac brun  Bac bleu		 Encombrants  Bac noir		1	2	3
4	5	Biblio De 14h à 16h et de 19h à 20h Conseil municipal (à 19h au Pavillon communautaire)	7   	8 Biblio (19h à 20h) Scrabble (13h30 à 15h30)	9	10
11 	12	13 Biblio	14 AGA Afeas (voir p. 10)  	15 Biblio	16	17 Vente débarras
18 Vente débarras	19 Fêtes des Patriotes Bureau municipal	20 Biblio	21 Pétanque (voir p.7)  	22 Biblio Scrabble	23 Café-Muffin (voir p. 6)	24 Compost et arbres gratuits (Voir p. 6)
25	26	27 Biblio	28 Pétanque 2e paiement de taxes  	29 Biblio	30	31

ÉCOCENTRE



3145, rue Joseph-Simard

Sorel-Tracy

(sortie 135 de l'autoroute 30 – chemin du Golf)

Téléphone: 450 908-0784

- Résidus de construction, de rénovation et de démolition: gypse, brique, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.
- Résidus domestiques dangereux de type résidentiel : huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.
- Appareils électriques et électroniques : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.